

**Espace positif :
le Centre francophone en harmonie avec le Canada et Toronto**

Toronto, 18 mai 2016 – Le Centre francophone de Toronto (CFT) salue l'annonce du gouvernement Trudeau du dépôt de son projet de loi contre la **discrimination fondée sur l'identité et l'expression de genre**, à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

Le projet de loi C-16, déposé hier par la ministre de la justice, Jody Wilson-Raybould viendra modifier la *Loi canadienne sur les droits de la personne* en interdisant toute discrimination à l'endroit des personnes transgenres, ainsi que le *Code criminel*¹. La prise de position du gouvernement fédéral revêt un caractère important pour la défense des droits des personnes, mais aussi pour le message ainsi partagé avec la population canadienne contre la discrimination envers les personnes transgenres.

Le drapeau arc-en-ciel a été levé hier sur la place de l'hôtel de ville de Toronto et le maire, John Tory, a promis que sa ville se joignait à la cause pour protéger les droits des personnes gaies et transgenres, en ajoutant que Toronto était bien connue pour accepter et célébrer les gens tels qu'ils étaient.

Le Centre francophone s'associe à ce courant en ayant déjà amorcé la réflexion et les actions qui l'assureront de se définir comme *espace positif*, c'est à dire un milieu accueillant dans lequel les personnes lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres (LGBT) peuvent « obtenir des services culturellement inclusifs avec dignité et respect et où les intervenants peuvent travailler sans être l'objet de discrimination liée à leur orientation sexuelle, à leur identité de genre et à leur expression de genre »².

Pour Lise Marie Baudry, directrice générale du CFT, « Il est essentiel que toutes les personnes LGBT se sentent libre d'être elles-mêmes dans leurs échanges et dans l'environnement qu'offre le CFT. Nous travaillerons sans relâche afin de nous assurer que chacun et chacune soit absolument à l'aise durant leur visite dans nos locaux, ou lors de tout échange à l'extérieur de nos bureaux », ajoute-t-elle.

–30–

Contact : Laure Subtil-Smith, Manager des communications et des relations communautaires
laures@centrefranco.org / 416 922 2672, poste 261

¹ Si la loi est adoptée, le *Code criminel* sera modifié pour clarifier que lorsqu'une personne commet un crime motivé par des préjugés ou de la haine fondés sur l'identité ou l'expression de genre, ces motifs constitueront des facteurs aggravants au moment de déterminer la peine à imposer.

² *Initiative Espaces Positifs*, OCASI, 2015.